

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique Service des Assemblées

CONVOCATION

Objet: Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

30 janvier 2024 à 19h00, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville 2 Place du Général Leclerc 40 000 Mont de Marsan

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Charles DAYOT Maire de Mont de Marsan



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: <u>assemblees@montdemarsan-agglo.fr</u>



Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique Service des Assemblées

ORDRE DU JOUR

Conseil Municipal du 30 janvier 2024

- 1. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023.
- 2. Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023.
- 3. Compte rendu des décisions du Maire.

I - Transition écologique

- 4. Détermination des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR).
- 5. Projet de mise en place d'une pompe à chaleur géothermie à l'Hôtel de Ville Plan prévisionnel de financement.

II - Culture

6. Attribution des bourses de l'école de musique et de danse pour l'année scolaire 2023/2024.

III - Ressources Humaines

- 7. Participation employeur dans le domaine de la prévoyance Mandat au Centre de Gestion des Landes.
- 8. Mise à jour du tableau des effectifs.

IV - Affaires générales

- 9. Adhésion à l'association Adullact dans le cadre de la procédure de dématérialisation des assemblées délibérantes Avenant n°3.
- 10. Désignation des membres des commissions municipales modification.

V – <u>Urbanisme et foncier</u>

11. Cession de deux parcelles de terrain Rue de l'Adjudant Luxey à Mont de Marsan.

VI - CCAS

12. Recours à une ligne de trésorerie pour le Centre Communal d'Action Sociale du Marsan – Avis conforme du Conseil Municipal.

Questions diverses.